Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_004-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 26

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - M. Yves FEREY - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel LORÉE — Mme Magali BERTIN

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise LERAY.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Michel LORÉE à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN

OBJET : 2026/0128/004 : FONCIER : ZA DES LANDELLES – DÉSAFFECTATION DES ATELIERS-RELAIS ET FIN DE MISE À DISPOSITION.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_004-DE

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe,
Vu la circulaire n° 40359 en date du 22 décembre 2015 portant Instruction du Gouvernement relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu l'article L1321-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la délibération de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné n° DEL 355-2018 en date du 13 novembre 2018 relative au transfert des 11 zones d'activités communales et des ateliers-relais de Melesse à la Communauté de communes du Val d'ille-Aubigné,
Vu la délibération de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné n° DEL 2025-253 en date du 9 décembre 2025, relative à la désaffectation des ateliers-relais et fin de mise à disposition,

Considérant le projet de la commune de Melesse,

Monsieur Alain MORI, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du développement économique, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et par délibération n° DEL 355-2018 en date du 13 novembre 2018 de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, les ateliers-relais de la zone d'activités des Landelles, situés sur la parcelle AE49 d'une superficie de 2024 m², ont été transférés de la commune de Melesse à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Ces ateliers-relais sont composés de 3 cellules, numérotées de 2 à 4.

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et la commune de Melesse ont signé un procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements à la suite du transfert de la compétence Développement économique au bénéfice de la première citée.

Cette convention en date du 18 avril 2018, dispose en son article 8 des modalités de la fin de cette mise à disposition : extrait « la mise à disposition prend fin lors de la désaffectation des biens à la compétence Développement économique conformément à l'article L1321-3 du Code général des collectivités territoriales. »

La commune de Melesse a fait part de son intention de réaliser une cuisine centrale sur la parcelle AE49, en lieu et place des ateliers-relais. Les trois cellules d'activité, objet de la convention, sont aujourd'hui vides de tout occupant et ne font l'objet d'aucun bail ou de convention de mise à disposition à l'égard d'un tiers par la Communauté de communes. Elles ne sont plus adaptées, vu leurs caractéristiques, à être maintenues en tant qu'ateliers-relais à vocation économique.

Aussi, la présente délibération vise à permettre à la commune de Melesse de récupérer la pleine disposition de ses ateliers en vue de répondre au projet communal et de constater matériellement la fin de l'affectation de ces cellules d'activité à un service public ou à l'usage direct du public, dans le cadre de la compétence Développement économique exercée par la Communauté de communes.

La désaffectation de ce bien, mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence, a fait l'objet d'une délibération de la part de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné en séance du 9 décembre 2025 en indiquant un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_004-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (26 voix sur 26) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- constatent la désaffectation matérielle des trois cellules (2, 3 et 4) appartenant à la commune, sises sur la parcelle AE 49 d'une superficie de 2024 m² au sein de la ZA des Landelles à Melesse,
- mettent fin à la mise à disposition de ce bien par la commune de Melesse,
- établissent un procès-verbal de restitution entre la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et la commune de Melesse,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,

Mme Françoise LERAY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_004-DE